

DECRET N° 2000-427 DU 05 SEPTEMBRE 2000

Portant nomination de Monsieur Osséni Maïga ANKI DOSSO en qualité de Directeur des Renseignements Généraux et de la Surveillance du Territoire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97-176 du 21 avril 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 juin 2000 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Osséni Maïga ANKI DOSSO est nommé Directeur des renseignements Généraux et de la Surveillance du Territoire au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Fait à Cotonou, le 5 septembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité,
et de l'Administration Territoriale,

Daniel TAWEMA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MISAT 4 MFE 4 JO 1.